

Vente d'un servan

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **63 (1925)**

Heft 2

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-219269>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

autres, à peine entrées. Homme de cabinet et d'étude, mon père n'aimait pas le bruit, en sorte que le fardeau de l'énorme maisonnée pesait presque entier sur ma mère.

Elle dut se consacrer surtout aux pensionnaires et à leur bien-être et nous informa que nous eussions à faire nous-mêmes notre service. On se le tint pour dit : occupée comme elle l'était, ma mère n'avait pas le temps de répéter les choses.

Avec deux de mes frères, j'occupais une mansarde où il y avait trois lits en fer, avec trois paillasses, trois petites tables de sapin blanc, faisant fonction de lavabos, trois chaises de paille, une armoire et une grande table où nous gribouillions nos livres d'école : un dortoir de caserne. Nous faisons chacun notre lit et nous balayions le plancher et essayions la poussière à tour de rôle. Le « service » alternait tous les huit jours. Nous vivions en paix. Quelquefois, pourtant — assez souvent même — nous nous battions ; quand cela ne faisait pas trop de vacarme, mon père nous laissait faire. Il était d'avis qu'il faut que jeunesse s'ébatte. Nous avions aussi, chacun, une petite boîte en carton — j'ai encore la mienne — avec un étui à aiguilles, du coton blanc et du coton noir et un morceau de cire blanche pour cirer le fil, afin qu'il tint mieux ; cela nous servait à recoudre les boutons et à raccommoquer nos gilets et nos chaussettes. Pour les trous aux bas, nous nous adressions à nos sœurs. Ma mère nous avait déclaré que tout cela était notre affaire. Il va sans dire que nous cirions nous-mêmes nos souliers. De temps à autre, ma mère faisait la tournée des chambres et des armoires. Quand tout n'était pas en ordre, nous étions grondés.

Cela marchait très bien. Nous n'étions pas plus mal vêtus, ni plus sales que nos camarades qui avaient des filles de chambre pour les servir.

Quand, à seize ans, je sortis du collège pour entrer à l'académie, mon père me fit venir dans sa chambre, alluma une pipe et me tint ce discours :

« Mon garçon, te voilà étudiant ; je te payerai tes semestres, mais je ne puis pas faire davantage. Tes frères et tes sœurs ont plus besoin de moi que toi. Donc, si tu veux avoir de l'argent de poche, et il t'en faudra, eh bien ! tu te le procureras où tu pourras. Ici, il n'y en a point. »

C'était clair et précis. Je ne demandai pas d'explications plus détaillées ; je courus en ville. Un de mes anciens camarades de collège, qui ne s'était pas senti de goût pour Sophocle et Cicéron, était groom à l'hôtel Bellevue. J'avais gardé avec lui d'excellentes relations. Je le trouvai qui rinçait des bouteilles au fond d'une cour. Je lui demandai s'il n'y avait pas dans la maison quelque famille étrangère qui cherchât des leçons de français.

— Tu tombes bien, me dit-il ; je viens justement d'entendre une dame anglaise demander au portier s'il ne lui saurait pas un maître pour ses trois moutards, deux garçons et une fille ; c'est au 27.

J'y volais et me présentai à la dame. Dix minutes après, je ressortais : deux heures de leçons à donner chaque jour, de trois à cinq heures de l'après-midi ; quinze francs d'honoraires par semaine. C'était le Pérou ! Je courus conter ma chance à ma mère. Il n'y eut pas à Lausanne, ce jour-là, de garçon plus heureux que moi. Je me sentais grandi d'une coudée. Je gagnais ma vie ; j'étais un homme.

Dès lors, j'ai donné d'autres leçons, j'ai fait des comptes rendus du Grand Conseil pour la Gazette de Lausanne, j'ai fait des copies, des traductions ; j'ai toujours eu de l'argent. J'en ai parfois prêté à des camarades plus riches que moi, qui ne m'ont pas remboursé. Je me souviens encore du jour glorieux où j'allai acheter à la « Ville de Paris », place St-François, un habit noir pour mon premier bal : 70 fr., payés comptant. Et quand je fus recruté dans la 3^{me} compagnie des carabiniers, c'est moi qui payai mon uniforme, du chapeau à plumes jusqu'aux guêtres. L'Etat n'équipait et n'habillait pas encore les troupes dans ce temps-là et personne ne songeait à trouver les « charges militaires » trop lourdes. Mais on se tenait plus droit dans un uniforme qu'on avait payé soi-même.

Il n'y a rien de remarquable dans tout cela et si je vous en parle, ce n'est pas pour me vanter. Je sais que la grande majorité des jeunes hommes ont eu et ont encore à lutter avec des difficultés bien plus grandes et que j'ai été au nombre des privilégiés de ce monde. Mais vous m'avez demandé des impressions et des souvenirs de jeu-

nesse et je vous donne ceux qui me sont le mieux restés.

L'habitude où mes parents m'ont mis dès le collège de faire mes petites affaires moi-même m'a toujours été extrêmement utile. Quand j'entraî à l'école de recrues, je ne fus pas emprunté pour faire mon lit et j'avais vraiment un très joli talent pour cirer les souliers ; mon caporal de chambre Charles Troillet, de Daillens, m'en fit ses compliments. A la cuisine, je me fis remarquer par le chef d'ordinaire pour ma dextérité à peler les pommes de terre ; elle me valut d'être admis à la faveur des croûtons de moutelle de bœuf.

J'ai appris de la sorte que tout ce qu'on fait mérite d'être bien fait, qu'il n'y a pas de sot métier et que ce qu'il y a de plus honorable dans le monde, c'est le travail. Toutes vérités qui courent les rues mais qu'il faut avoir expérimentées pour en apprécier la mirifique saveur. Je garde à mon père et à ma mère une reconnaissance très vive pour m'avoir appris de bonne heure à mettre la main à la pâte.

Lausanne, décembre 1902.

Ed. Secretan.

LES VISITES DU JOUR DE L'AN

*Le premier janvier nous invite
A faire à tous une visite,
Et que cela plaise ou dépite,
Il faut que l'on se précipite
Afin de bacler tout de suite
La corvée absurde et maudite.
Pendant ce mois hétéroclite,
La gourmandise est interdite :
Pas le temps d'arroser la truite
Ni la dinde savamment cuite,
D'un flacon de Château-Lafite :
Pas moyen de vivre en ermite,
Ni de contempler un beau site
Evocateur de Théocrite...
Allons hop ! hop ! que l'on s'agite,
Et munis d'une liste écrite
Avec un soin de carmélite,
Qu'on escalade à la va-vite
Les étages de chaque gîte.*

*Grave comme un bronze annamite,
On entre, on salue, on débite
Une phrase bien ou mal dite.
On s'assied, puis on en est quitte
Pour quelque banale redite :
On parle de l'appendicite,
Du vin que l'on réhabilite,
Et... des trois dents de la petite ;
Un vieux monsieur grognon s'irrite
D'un scandale qui s'ébruite :
Un laideron dont la conduite
Vertueuse est sans grand mérite,
Flétrit le plaisir illicite.
A grignoter on vous incite :
Gloutonnement on ingurgite
Des bonbons bravant la gastrite ;
Parfois, la mine déconfite
De quelque beauté qui s'effrite
Ou bien un fâcheux qu'on évite
Rapidement vous met en fuite.*

*Souvent, ce gêneur que l'on quitte
S'acharnant à votre poursuite,
Devenant votre satellite
De salon en salon gravite
Sans se lasser dans votre orbite,
Au repos la nuit vous incite,
Sans hésiter, on en profite
Pour quitter sa mine hypocrite
Et rentrer voir si Marguerite,
Une cuisinière émérite,
Fait mijoter dans la marmite
La poule au pot qui sollicite
Votre palais de sybarite.*

Georges Esclavy.

Trop aimable. — Mme X. rencontre un habitué de la maison :

— Faites-nous l'amitié, cher monsieur, de venir passer la soirée chez nous ; on fera un peu de musique, ma sœur chantera, et, à minuit précis, on soupera.

— Avec plaisir, madame. A minuit, je serai chez vous.

Chez le coutelier. — Le marchand. — Vous désirez, monsieur ?

Le client. — Je voudrais un couteau.

Le marchand. — A une ou plusieurs lames ?

Le client. — Oh ! les lames ne sont pas nécessaires. L'important c'est qu'il y ait un tire-bouche !

VENTE D'UN SERVAN



N pouvait vendre ou acheter le génie familial d'une maison. Mais la légende oublie de nous dire quel était le prix courant.

Un propriétaire du Pays-d'Enhaut, ayant un servan qui, par raison d'âge sans doute, ou faute de bons soins, était devenu paresseux et qui plus est méchant, résolut de s'en débarrasser et de le vendre pour se « faire de la monnaie ». Il appela son malicieux lutin, puis l'enchaîna et se mit en route pour le conduire à l'acquéreur. Il eut en chemin beaucoup de peine. Tous ceux qui le virent passer racontent que le pauvre homme suait sang et eau, en tirant avec beaucoup d'effort une longue chaîne, au bout de laquelle il n'y avait... rien du tout. « Le servan faisait résistance, bien sûr ! »

LA CHAPELLE D'EYSINS



Le gracieux petit temple de Signy-Eysins, si caractéristique avec son clocher élané et sa terrasse ombragée... surtout en été, est trop connu de nos lecteurs pour que nous nous attardions à le décrire. Construit en 1900, et inauguré, sauf erreur, la même année, il n'a pour ainsi pas d'histoire. Aussi n'est-ce point de lui que nous voulons parler.

Le nouveau Dictionnaire historique et géographique du canton de Vaud, à l'article Eysins, assure que, depuis 1418 il existait dans ce village une chapelle dédiée à Saint-Georges et qu'un document de 1555, fait mention d'une cure placée sous le même vocable.

En ce qui concerne cette dernière nous croyons qu'il y a erreur, car à notre connaissance les seules cures, dont les communiens aient jamais dépendu, soit avant soit après la Réformation étaient celles de Nyon dont ils faisaient partie au point de vue paroissial. Peut-être s'agit-il de la résidence du desservant de la chapelle de Saint-Georges ? Cette possibilité n'est pas exclue, mais dans ce cas on ne peut guère parler d'une cure au vrai sens du mot.

Par contre, le renseignement relatif à l'érection d'une chapelle consacrée à Saint-Georges est rigoureusement exact. Malheureusement on ignore la date précise ainsi que les circonstances qui ont présidé à la fondation de celle-ci. Tout porte à croire que le lieu de culte desservi selon toute vraisemblance par un membre du clergé de Nyon, fut construit et doté par les habitants d'Eysins et de Signy, comme cela a été le cas pour le temple actuel.

D'ailleurs cet ancien sanctuaire semble avoir été peu important puisque les visites épiscopales de 1417, 1481 et 1518, ne la mentionnent pas.

En revanche, on est mieux renseigné sur sa situation. Les archives communales d'Eysins possèdent, en effet, un registre cadastral de la seconde moitié du XVIII^e siècle dans lequel, au folio 70 verso, on lit ce qui suit (nous abrégeons un peu le texte original afin de ne pas abuser de la patience de nos lecteurs) :

« L'an mil sept cent soixante et quinze et le » vingt-neuvième jour du mois d'aoust, à l'ins- » tance et par devant moi, Salomon Nicolas Gi- » vel, bourgeois de Payerne, commissaire réno- » vateur des droitures féodales appartenant à » Leurs Excellences de Berne, rière le village et » territoire d'Eysins dépendant de Leur Château » de Nyon.

» Des anciens biens communs, situés au lieu » dit à Saint-Georges, le cimetière appelé de » Saint-Georges, contenant sexte et vingtqua- » train de pose (environ 9 ares) limitant la vi- » gne de Jean Olivier de joux et bise, celle de » Claire Martin, veuve de Daniel Dessonnaz et » d'André-Frédéric Baulet dites de l'Ochettaz » du côté du lac, les vignes de Pierre Olivier, de » François-Etienne Olivier, de Claudine Gran- » ger, femme de Jean Stutzkerberger avec en » partie la chentre de la dite veuve Dessonnaz de » vent et l'entrée du chemin commun sortant du » dit cimetière de bise ».

A noter que ce terrain n'était soumis au payement d'aucune redevance annuelle quelconque.

En comparant le plan de l'époque avec celui du